

# COMMUNE DE HIRTZFELDEN

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2020

**Sous la présidence de Monsieur Stéphane SENEZ, Maire**

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19h02.

Présents :  
M. Christophe BITARD, 1<sup>er</sup> adjoint  
Mme Tiphonie LUDIERES, 2<sup>ème</sup> adjointe  
M. Maurice PLOSKONKA, 3<sup>ème</sup> adjoint  
Mme Myriam NAEGELIN, 4<sup>ème</sup> adjointe

M. Thierry DEMMEL, M. Michel SAUVAGEOT, M. Frédéric PROBST, Céline GLAENTZLIN, Mme Carine PETERMANN, Mme Marie GOETZ, Mme Isabelle VALLAT, Mme Sylvie NOTO-SUPPIGER, M. Denis IMHOFF, M. Mathieu LANG, les conseillers.

Absents excusés :

Ont donné procuration :

Sur proposition de Monsieur le Maire, M. Maurice PLOSKONKA, adjoint au maire, est nommé secrétaire de séance. Il sera assisté de Mme Céline BARQUIN, secrétaire de mairie.

### **Ordre du jour :**

1. Approbation des procès-verbaux des séances du 7 juillet et du 10 juillet 2020
2. Finances (virement de crédit, décision modificative, compte-rendu)
3. Délégations du conseil au maire
4. Désignation d'un représentant à l'Association gestionnaire « Les Molènes »
5. Désignation d'un représentant à l'Adauhr-ATD68
6. Désignation des représentants de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) à la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach
7. Convention de passage sur un terrain appartenant à la commune
8. Création d'un emploi permanent pour le remplacement d'un agent
9. Informations – Communications
- 9.1. Rapport d'activité 2019 du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin

### **Point n°1 - Approbation des procès-verbaux des séances du 7 juillet et du 10 juillet 2020**

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, **approuve** les procès-verbaux des séances du 7 juillet et du 10 juillet 2020

Suivent les signatures au registre des délibérations.

### **Point n°2 – Finances (virement de crédit, décision modificative, compte-rendu)**

Néant.

### **Point n°3 - Délégations du Conseil municipal au Maire**

Monsieur le Maire informe que sept déclarations d'intention d'aliéner ont été présentées à la demande de Me Jean BURDLOFF, 3 rue du Stade à Ingersheim, le 23 juin 2020 et le 20 août 2020, de Me Isabelle BASTIEN BOISUMEAU, 6 rue du Maréchal Leclerc à Ensisheim, le 29 juin 2020, Me Jean-Jacques JEHL, 9 croisée des Lys à Saint-Louis, le 9 juillet 2020, Me Olivier VIX, 5 rue Manfred Behr à Rouffach 15 juillet 2020, Me Daniel LINTZENBURGER, 8 rue de la Fosse aux Loups à Guebwiller, le 6 août 2020, et Me Stéphanie MEYER-ADANIR, 1 rue Henriette à Mulhouse, le 7 août 2020 ; et que ni la Commune ni la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach (CC du 27.02.2017, point n°8) ne font valoir leur droit de préemption urbain sur les biens suivants :

<b>N° d'ordre</b>	<b>Références cadastrales</b>		<b>Situation du bien</b>	<b>Contenance</b>	<b>Nature</b>	<b>Zonage du POS</b>	<b>Observation</b>
09-2020	S. 24	P. 440/72	26 rue de Fessenheim	550 m <sup>2</sup>	Bâti	UC	
10-2020	S. 4	P. 21 et 22	4 rue d'Ensisheim	1820 m <sup>2</sup>	Bâti	UA	
11-2020	S. 6	P. 229/49	6 rue des Coquelicots	406 m <sup>2</sup>	Bâti	NAa	
12-2020	S. 7	P. 106/31 et 108/31	34A rue de Meyenheim	1147 m <sup>2</sup>	Bâti	UC/NC	
13-2020	S.3	P.142/2	6 rue de Fessenheim	621 m <sup>2</sup>	Bâti	UC	
14-2020	S.7	P101/31 - 103/60 - 89/31	2 Allée du Merisier	1957 m <sup>2</sup>	Bâti	UC	
15-2020	S.2	B/20 et C/20	30 rue de la république	600 m <sup>2</sup>	Bâti	UA	

### **Point n°4 - Désignation d'un représentant à l'Association gestionnaire « Les Molènes »**

L'association de gestion de l'EHPAD « Les Molènes » a pour objet de gérer, d'acquérir ou de construire des immeubles, Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), logements-foyers pour personnes âgées ou toutes œuvres en faveur de ces personnes.

Sur proposition de Monsieur Stéphane SENEZ, Maire, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

➤ **Décide**, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret,

- **Désigne**, à raison de 14 voix pour et une abstention (S. Noto), comme représentant de la commune Mme Sylvie NOTO-SUPPIGER,
- **Charge** le Maire de transmettre cette délibération au président de l'Association de gestion de l'EHPAD « Les Molènes ».

#### **Point n°5 - Désignation d'un représentant à l'Adauhr-ATD68**

La commune adhère à l'ADAUHR-Agence technique départementale depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. A ce titre, elle est représentée à l'assemblée générale de l'agence. La durée du mandat de son représentant est identique à la durée du mandat municipal. Le nombre de représentants à désigner est fixé à un titulaire et un suppléant.

Après appel de candidatures, le conseil municipal désigne M. Stéphane SENEZ, membre titulaire et Mme Tiphonie LUDIERES, membre suppléante, à raison de 13 voix pour et deux abstentions (S. Senez, T. Ludières),

#### **Point n° 6 - Désignation des représentants de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) à la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Maire informe l'assemblée qu'en vertu de l'article 1609C nonies 1V du Code Général des Impôts, une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges doit être créée entre l'établissement public intercommunal et ses communes membres. Elle est composée de membres des Conseils municipaux des communes concernées et chaque Conseil municipal dispose d'au moins un représentant. La CLECT a plusieurs missions, dont notamment, l'évaluation des coûts induits par les transferts de compétences entre les communes et la Communauté de communes. Cette commission est composée de membres désignés au sein et par les conseils municipaux des communes. Le nombre de membres de la commission est lui déterminé par le Conseil Communautaire. La commission doit être composée d'au moins un représentant par commune. Par délibération n° 2020-021 point n°05 du 7 septembre 2020 le Conseil communautaire a fixé le nombre de délégués de la CLECT à 1 membre par commune, soit 29 membres.

Aussi, Mr le Maire propose de procéder à la désignation au sein du Conseil Municipal de 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant pour siéger au sein de la CLECT. Dans la mesure où aucune disposition législative ou réglementaire ne prévoit expressément que les membres de la CLECT sont élus, il appartient au Conseil municipal de décider du mode de scrutin pour procéder à l'élection des membres de la CLECT. Mr le Maire propose qu'en application de l'article L.2121-21 du Code Général des collectivités territoriales, il soit procédé à cette désignation par un vote à main levée si le Conseil municipal en décide à l'unanimité. Dans le cas contraire, il sera procédé à un vote à bulletin secret. Le Conseil municipal décide à l'unanimité de voter à main levée.

Se porte candidat pour être membre titulaire : M. Stéphane SENEZ

Se porte candidat pour être membre suppléant : M. Christophe BITARD

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide

- **de Nommer** M. Stéphane SENEZ membre titulaire ;
- **de Nommer** M. Christophe BITARD membre suppléant.

## **Point n°7 - Convention de passage sur un terrain appartenant à la commune**

A la demande de M. et Mme Xavier MONTOYA, nouveaux acquéreurs de la parcelle n°68 en section 04, une convention de passage va être passée afin de leur garantir l'accès à leur propriété. En effet, l'entrée de leur propriété n'est accessible que par un chemin se trouvant sur la parcelle n° 67 en section 04, appartenant à la commune et mise à la disposition du garde forestier de l'ONF qui utilise occasionnellement ce chemin pour atteindre son habitation par l'arrière.

Après délibération, le Conseil municipal, à raison de 14 voix pour et une abstention (M. Sauvageot)

- **Autorise** M. le Maire à signer cette convention de passage entre M. et Mme Xavier MONTOYA et la commune.

## **Point n°8 - Création d'un emploi permanent pour le remplacement d'un agent**

Le Maire propose au conseil municipal de créer du 01/09/2020 au 04/09/2020 un poste d'agent contractuel à temps non complet à raison de 16 h/semaine, dans le but de respecter scrupuleuse le protocole sanitaire (COVID 19) de l'école primaire et de pallier à l'absence d'un agent, dans les conditions fixées par le 1° de l'article 3 précité.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise** le Maire à signer le contrat de travail pour le recrutement d'un agent contractuel à temps non complet, soit jusqu'au 04/09/2020 ;
- **Prévoit** que la rémunération de cet agent contractuel, recruté au titre du 1° de l'article 3 précité, sera maintenu à l'indice brut 350 ;
- **Prévoit** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de l'agent recruté seront inscrits au budget de l'exercice 2020.

## **Point n°9 – Informations - Communications**

### **9.1. Rapport d'activité 2019 du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin**

- Monsieur le Maire rappelle que le rapport d'activités 2019 ainsi que le compte administratif 2018 du Syndicat d'électricité et de gaz ont été communiqués à tous les membres du conseil municipal sous forme de pièces jointes avec la convocation de la séance plénière de ce jour.

#### **Stéphane SENEZ, Maire**

- Le rendez-vous des Pères Noël à moto a été annulé par l'Association de Promotion Hôtelière Gastronomique et Touristique du Canton d'Ensisheim par courrier en date du 7 septembre 2020.

- L'Enquête publique concernant le PLUi a démarré le 8 septembre. Lors de la permanence du 10 septembre 2020 à Hirtzfelden, deux visites ont été enregistrées.

- Le dimanche 20 septembre 2020, une visite des bâtiments communaux est organisée pour l'ensemble des membres du Conseil municipal.

- CC Pays Rhin Brisach : Désignation dans les commissions des représentants de la commune :

\* Commission Tourisme et Commission des Molènes : Stéphane Senez

\* Commission Finances : Christophe Bitard

- Le samedi 3 octobre 2020, le Maire participera au séminaire des délégués communautaires
- Eclairage public : un dysfonctionnement persistant des candélabres, rue de Bâle, sera pris en charge par VIALIS à compter du 17 septembre.

### **Christophe Bitard, 1<sup>er</sup> adjoint**

Message de la Maison de la Nature (mail du 31 juillet) : remerciement des familles qui ont été informées d'une participation communale.

La Maison de la nature est favorable à la poursuite de cette subvention pour que les familles du village s'approprient cette structure d'animation.

Rappel des thèmes évoqués lors de la commission Finance du 2 septembre :

- Loyer de la Boulangerie
- Renégociation des crédits en cours
- Travaux et matériels à financer suite aux réunions avec les associations

### **Tiphonie LUDIERES, 2<sup>ème</sup> adjointe**

La commission jeunesse s'est réunie le 10 septembre :

- Le Conseil Municipal des Enfants ne sera pas reconduit pour l'année scolaire 2020/2021.
- Les flyers pour les animations comcom des 10-17 ans ont été distribués dans les boîtes aux lettres par les membres de la commission.
- Le choix d'un fournisseur et des livres offerts aux enfants de l'école, en fin d'année, est en cours.
- La directrice de l'école a demandé si les enfants pouvaient réaliser des bricolages à l'attention des aînés pour les fêtes de fin d'année. La commission est favorable à ce projet.

### **Maurice PLOSKONKA, 3<sup>ème</sup> adjoint**

- La barrière devant l'école a été réparée en régie suite à l'acte de vandalisme.
- Les fondations pour la pose d'un abribus rue de Fessenheim ont été réalisés par le service technique.
- Une intervention sur le toit de la maison 22 rue de la République appartenant à la commune a eu lieu cette semaine suite au constat d'une fuite.
- La modification des candélabres rue d'Oberhergheim est en cours.

### **Frédéric PROBST, conseiller municipal, délégué au SIAEP de Munchhouse**

Informe que la visite du château d'eau aura lieu le 19 septembre dès 9h.

### **Denis Imhoff, conseiller municipal,**

Demande pourquoi la commune ne pourrait pas aussi donner la subvention de 5,50 euros/jour aux enfants ayant fréquentés le périscolaire du 17 au 31 Aout 2020.

M. Christophe Bitard répond que ce point doit être étudié lors de la préparation du prochain budget pour l'été 2021 et qu'il devra faire l'objet d'une délibération du conseil municipal.

Le Maire clôt la séance à 19h49.